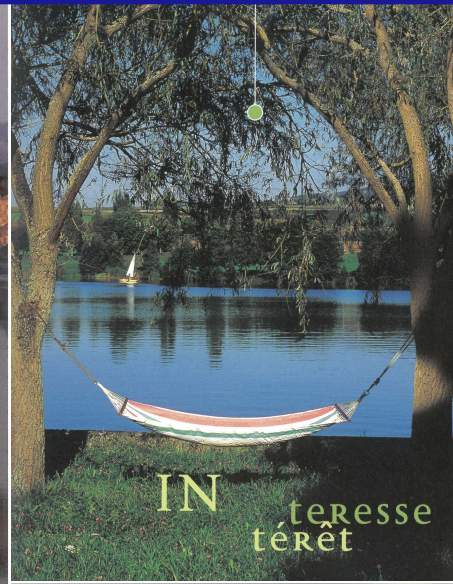
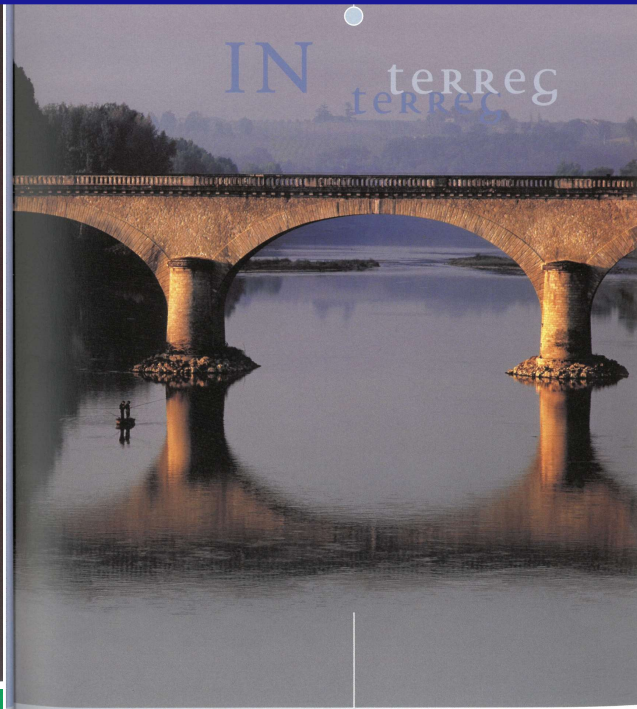
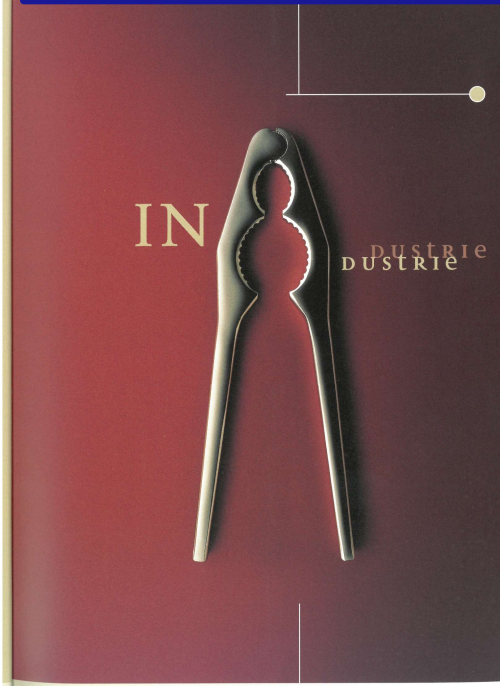


ARCHIVES DU TRIMESTRE n°34

Septembre 2025

Le programme INTERREG



Extraits d'un fascicule promotionnel du programme INTERREG.
Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 3490 W 3.

à des zones transnationales plus vastes (INTERREG B) ou à des collectivités réparties sur l'ensemble du territoire de l'Union (INTERREG C).

Tous ont vocation à soutenir financièrement des projets en lien avec des thématiques fixées au début de chaque programmation. Ainsi, la programmation INTERREG 2021-2027, la 6ème, est axée sur la recherche, le climat et l'environnement, la mobilité, la cohésion sociale et la gouvernance. Elle comprend pour la France 22 programmes représentant 3,2 milliards d'euros de financement, plus de 8 milliards à l'échelle de toute l'Union.

La région en première ligne

Si ces programmes voient leurs thématiques, leur configuration ou le nom de leurs instances décisionnelles varier selon les périodes, leur organisation reste assez semblable.

The Interreg Programme

Also known as European Territorial Cooperation (ETC), represents one of the two goals of European cohesion policy.

- Funded by the European Commission through the European Regional Development Fund (ERDF).
- Provides a framework for the implementation of joint actions and policy.
- Exchanges experiences between national, regional and local actors from different member states.
- The overall objective is to promote a harmonious economic, social and territorial development of the European Union as a whole.
- Three strands of cooperation:
 - Cross-border (Interreg A)
 - Transnational (Interreg B)
 - Interregional (Interreg C)

Interreg Europe

Covers the 28 EU Member States plus Switzerland and Norway.

- Provides a framework for exchanging experience and good practice between regional and local bodies in different countries.
- ERDF contribution: EUR 359 million.

Get involved!

Join today and share your experience to progress future environmental strategies. Find your regional project partner here: www.interreurope.eu/tania

TANIA: TreAting contamination through NanoremediAtion

An interregional cooperation project for improving technology transfer and innovation strategies

Eight partners identifying good practices in five European regions

- 1 Tuscany (Italy)**
 - ASEV - Agenzia per lo sviluppo
 - REGIONE TOSCANA - Regional Government of Tuscany
- 2 Päijät-Häme (Finland)**
 - Regional Council of Päijät-Häme
 - UNIVERSITY OF HELSINKI
- 3 Grand Est (France)**
 - Grand Est - Alsace Champagne - Ardenne Lorraine
 - UNIVERSITÉ DE LORRAINE - University of Lorraine
- 4 Crete (Greece)**
 - Region of Crete
- 5 Baranya (Hungary)**
 - Government of Baranya County

Plaquette de présentation du programme INTERREG Tania associant 5 régions et universités réparties dans toute l'Europe.

Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 3490 W 3.

gestion est chargée de sa mise en œuvre, de la gestion administrative et financière et du suivi du programme. Elle est en outre l'interlocutrice unique entre l'UE et les instances bénéficiaires et est à ce titre une pièce essentielle dans la compréhension d'un programme. Elle en est à la fois l'élément opérationnel et l'élément de contrôle.

Autrefois répartie entre plusieurs acteurs, la fonction d'autorité de gestion des programmes INTERREG est, lorsqu'elle est située en France, confiée depuis 2014 aux régions. La désignation de la collectivité autorité de gestion est effectuée par l'Union Européenne. D'une manière expérimentale, cette fonction avait déjà été confiée à la région Alsace dans la programmation 2000-2006 pour INTERREG Rhin-Supérieur Centre-Sud. Les régions deviennent dès lors la source principale d'information sur la gestion, le suivi et le contrôle des projets. Elles disposent aussi des éléments de programmation pour les autres programmes INTERREG où elles ont un rôle de partenaire.

La région n'est toutefois pas seule, d'autres entités interviennent également dans le processus. Les instances de contrôle du FEDER, pourvoyeur financier, exerce un droit de regard sur la gestion du programme. Un organisme national, l'agence nationale de cohésion des territoires, est chargé de veiller à la coordination inter-fonds au sein d'un État. Pour finir, l'Union Européenne exerce également des audits de contrôle pour veiller au bon emploi des fonds.



Interreg III
STIMAT
Support Technologique Interrégional en MATériaux Avancés

“ Ensemble, innovons dans le domaine des matériaux avancés ”

Projet transfrontalier 2002-2005
Ardennes Wallonie Nord-Pas de Calais

Projet pour le programme INTERREG III Ardennes-Wallonie-Nord-Pas-de-Calais.
Archives de la Région Grand Est, site de Châlons-en-Champagne, WCA, service des affaires européennes et internationales, 2001.

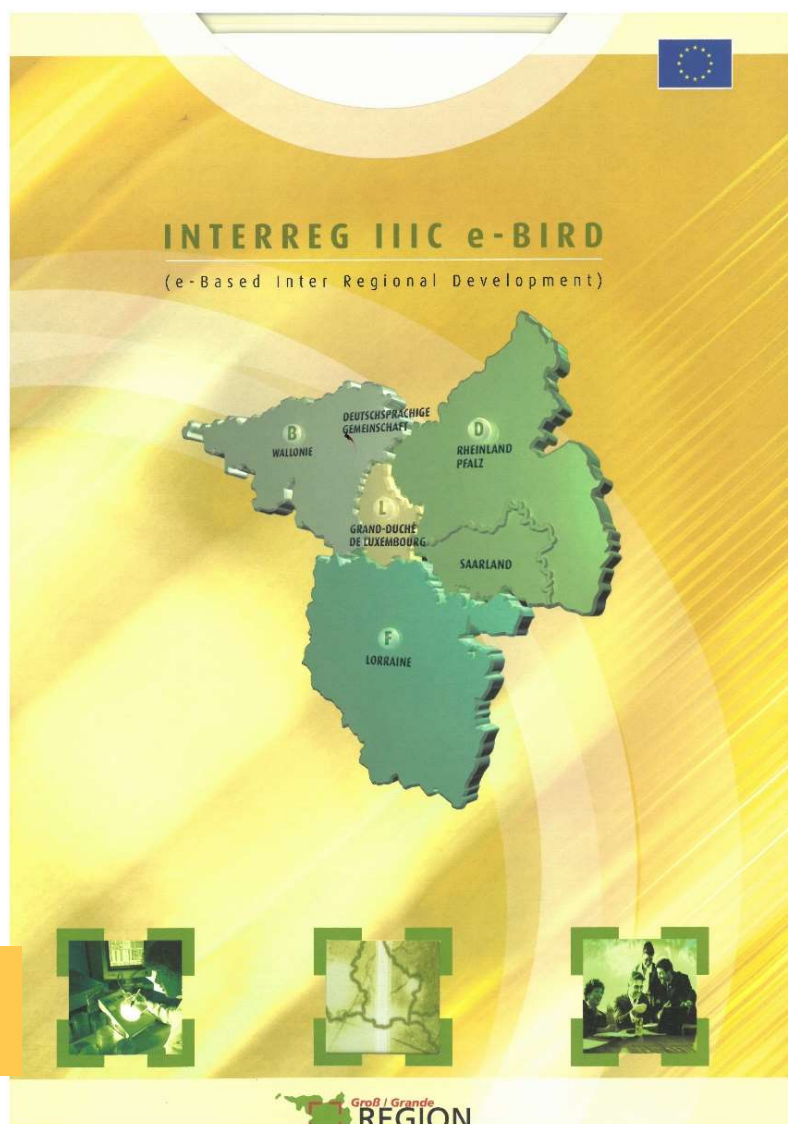
Et un, et deux et trois programmes transfrontaliers.

La région Grand Est est partie prenante de trois programmes INTERREG transfrontaliers. Elle est autorité partenaire du programme INTERREG « France-Wallonie-Flandres » qui concerne également la région des Hauts-de-France et dont la Wallonie est l'autorité de gestion.

D'autre part, elle partage au sein d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) avec le ministère du logement et de l'aménagement du territoire luxembourgeois la co-gestion du programme INTERREG « Grande Région » qui s'étire sur le Luxembourg, une partie de l'Allemagne et la Wallonie. Elle est en revanche seule autorité de gestion pour le programme INTERREG Rhin-Supérieur qui se développe de part et d'autre de la frontière franco-germano-suisse et réunit depuis 2007 les deux

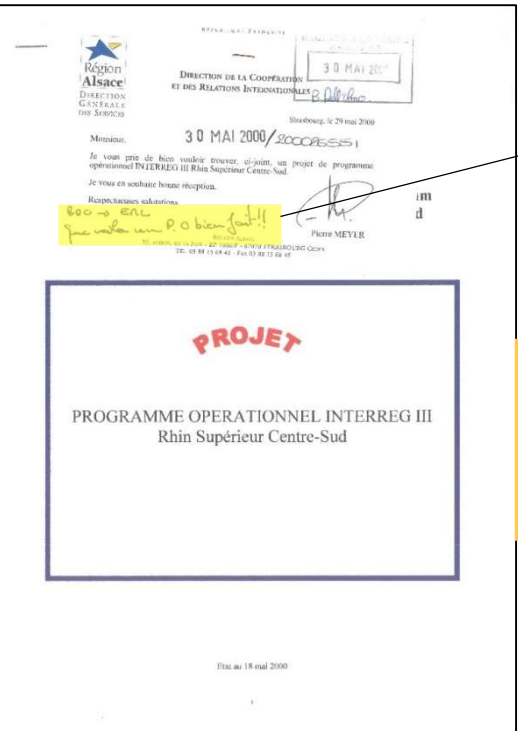
espaces de coopération Pamina et Rhin Supérieur Centre-Sud.

Pour être complet, il convient de mentionner la participation de la Région à deux programmes INTERREG transnationaux (INTERREG B « Europe du Nord-Ouest » et « Espace Alpin ») et un programme INTERREG interrégional (INTERREG C « Interreg Europe »).



Plaquette de présentation pour INTERREG III « La Grande Région ».

Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 1038WLO13



Respectueuses salutations
 BOO -> ENL
 que voilà un P.O bien fait!!

RÉGION ALSACE
 35, AVENUE DE LA PAIX - BP 1006/F - 67070 STRASBOURG
 Tél. 03 88 16 20 00

« Que voilà un P.O bien fait !! »

Projet de programme pour INTERREG III (2000-2006), partagé par l'ex-Région Alsace à l'ex-Région Lorraine.
 « Que voilà un P.O. (programme opérationnel) bien fait !! », une collaboration déjà prometteuse avant la fusion.
 Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 1649 WLO 137.

Organisme abstrait et complexe pour beaucoup de citoyens, INTERREG est pourtant un élément important dans le développement de la plupart des projets transfrontaliers en Europe. Ces programmes aux nombreux acteurs tendent en France, dans un souci de simplification, à se concentrer sur les régions qui deviennent un interlocuteur de premier plan, mais pas exclusif, et une bonne source d'informations sur la question.



Première page de la revue LACE, éditée par l'ARFE (Association des régions frontalières européennes).
 Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 1016WLO9.

Installé dans les locaux de la Région Alsace à Strasbourg de 1997 à 2000 dans le cadre d'un partenariat avec l'ARFE, le bureau LACE-TAP assurait l'assistance technique et la promotion de la coopération transfrontalière.



Synthèse faite par le bureau LACE-TAP sur l'application d'INTERREG II (1994-1999) en France.
 Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 1016 WLO 9.